

Annexe 6 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

713

Ordre de domiciliation SEPA Core Direct Debit

Le (la) soussigné(e) (au nom de qui les créances sont établies)	Nom complet	
	Nom de l'enfant/ des enfants	
	Rue, N°	
	C.P., Localité	
	Pays	
cas réservés au créancier prie la firme (qui établit les créances) portant le no ID créancier d'encaseler à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule auprès de la banque	Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
	Rue, N°	44, BOULEVARD JOSEPH II
	C.P., Localité	L-1840 LUXEMBOURG
	ID Créancier	LU72ZZZ00000000000042200
	Nom	BGL BNP Paribas
Rue, N°	50, avenue J.F. Kennedy	
C.P., Localité	L-2951 Luxembourg	
par le débit du compte bancaire	IBAN: LU	
	BIC: LU L	
(*) titulaire du compte	Nom complet	
	Rue, N°	
	C.P., Localité	
	Pays	
Lieu _____	Date _____	
Signature(s) pour accord		
Le donneur d'ordre _____ Le titulaire du compte (*) _____		

(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélèvement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois; il reste valable jusqu'à révocation.
Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.